

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Transactions diverses

ANIMAUX

Cessions d'animaux domestiques

► Obligations des éleveurs

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Informations obligatoires :

- L'âge des animaux
 - L'inscription ou non à un livre généalogique
 - Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
 - Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
 - Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)
- Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières. Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : www.scc.asso.fr ou le livre officiel des origines félines : www.loof.asso.fr
- Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.*

► Obligations des acheteurs

L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa socialisation, son sevrage et son éducation.

MX 1467342

BONNES AFFAIRES

Vide maison

Vide-maison le 26/03 à 10h à 18h au n° 10 Boloï Pleudaniel 1510255

Vide Maison, les 17, 18 et 19 mars de 10h à 19h, 15 rue de Fontreven, Hillion Bourg 1509713

Véhicules

ACHAT AUTOMOBILE

Achète cash au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26 1467220

Immobilier

VENTE RÉGION QUIMPER

Plogonnec particulier vend maison 100 m², terrain 568 m², 4 chambres, garage, 2 appartements, chauffage fioul, poêle bois. 230 000 €. 06 42 50 05 71 1509001

RENDEZ-VOUS SUR letelegramme.fr

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com. Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (NOR : MICE2231563A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée



MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : identification de l'acheteur.

Nom de l'acheteur : mairie de Camlez (22450). SIRET 212 200 281 00013.

Section 2 : communication.

Profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Contact : M. le Maire de Camlez, 02 96 92 75 41. E-mail : mairie.camlez@wanadoo.fr

Section 3 : procédure.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte. Conditions de participation : cf. règlement de la consultation.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure de remise des plis : 04/04/2023 à 14 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées : oui.

Critères d'attribution : 40 %, technique ; 60 %, prix.

Section 4 : identification du marché.

Intitulé du marché : aménagements de sécurité et piétonnier de la route de Penvénan.

Codes CPV principaux : 45112500-0 - 45233252-0.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : route de Penvénan, Camlez.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : lots.

Marché alloti : non.

Section 6 : informations complémentaires.

Visite obligatoire : non.

Voies et délais de recours :

- Un référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative.

- Un référé contractuel peut être exercé à compter de la signature du marché conformément aux articles L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours en cas de publication d'un avis d'attribution ou de 6 mois en cas d'absence d'avis d'attribution.

- Un recours en contestation de validité du marché peut être exercé conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 2007 dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de mesures de publicité précisant notamment la date de conclusion du marché et ses modalités de consultation assortie, le cas échéant, d'un référé suspension en application de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis : 09/03/2023.

Avis - Attributions de marchés



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
Direction de l'immobilier et de la logistique

AVIS D'ATTRIBUTION

Ancien tribunal, Pontivy (56) - OP 22VHD1

Réaménagement de l'ancien tribunal en un lieu à vocation d'accueil

1. Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7. Mandataire : SemBreizh, 13, rue du Clos-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné.

2. Mode de passation choisi : procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Objet du marché :

- Lieu d'exécution : ancien tribunal, rue du Tribunal, 56300 Pontivy.

- Nature des prestations :

Lot 5 : charpente bois.

3. Attribution :

Lot 5, charpente bois : titulaire, Champagne Charpente, 56580 Crédin ; marché base, 122 000 € HT ; date de notification, 10/03/2023.

Les pièces du marché sont consultables sur demande écrite en vue d'un rendez-vous à l'adresse suivante : SemBreizh, agence du Morbihan, 39, rue de la Villeneuve, CA La Découverte, 56103 Lorient.

Cette consultation sera organisée dans le respect des secrets protégés par la loi.

4. Date d'envoi à la publication : le 14/03/2023.

Enquêtes publiques

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération

Par arrêté n° 2023-001 en date du 3 février 2023, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

L'enquête publique, d'une durée de trente-et-un (31) jours consécutifs, dont le siège sera situé à l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération à Guingamp, se déroulera du lundi 13/03/2023, à 9 h, jusqu'au mercredi 12/04/2023, à 12 h.

Par décision n° E22000168/35 en date du 08/11/2022, complétée par décision en date du 30/01/2023, M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné présidente de la commission d'enquête : Mme Marie-Jacqueline Marchand, maître de conférence en économie à l'université de Rennes I à la retraite ; membres titulaires : Mme Catherine Blanchard, ingénieure principale de la fonction publique territoriale à la retraite, et Mme Marie-Isabelle Perais, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement à la retraite.

Accueil du public par la commission d'enquête : la commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et les propositions du public dans le cadre des permanences assurées aux jours et dates ci-dessous :

- À l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération : le lundi 13/03/2023 (14 h à 17 h), mercredi 22/03/2023 (14 h à 17 h), samedi 01/04/2023 (9 h à 12 h), jeudi 06/04/2023 (14 h à 17 h), mercredi 12/04/2023 (9 h à 12 h).

- À la mairie de Bégard : le mardi 14/03/2023 (9 h à 12 h), jeudi 23/03/2023 (9 h à 12 h), vendredi 07/04/2023 (9 h à 12 h).

- À la mairie de Bourbriac : le jeudi 23/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 06/04/2023 (14 h à 17 h).

- À la mairie de Callac : le lundi 13/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 23/03/2023 (9 h à 12 h), vendredi 07/04/2023 (9 h à 12 h).

- À la mairie de Paimpol : le mardi 14/03/2023 (9 h à 12 h, mairie), samedi 25/03/2023 (9 h à 12 h, salle Feutren), vendredi 31/03/2023 (14 h à 17 h, mairie), mercredi 05/04/2023 (14 h à 17 h, mairie), mardi 11/04/2023 (14 h à 17 h, mairie).

- À la mairie de Pontrioux : le vendredi 24/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 06/04/2023 (9 h à 12 h).

- Permanence téléphonique : le mercredi 22/03/2023 (9 h à 12 h).

Les prises de rendez-vous à la permanence téléphonique s'effectuent auprès du service urbanisme de l'agglomération par mail adressé à urbanisme@guingamp-paimpol.bzh, avant le 20/03/2023.

Le dossier sur support papier peut être consulté dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, hors fermetures exceptionnelles :

- À l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération, situé 3, rue Auguste-Pavie à Guingamp, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

- À la mairie, 2, rue de la Résistance à Bégard, les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- À la mairie, 11, place du Centre à Bourbriac, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- À la mairie, place Jean-Auffret à Callac, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- À la mairie, 10, rue Pierre-Feutren à Paimpol, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- À la mairie, place de la Liberté à Pontrioux, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi, de 8 h 30 à 12 h ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 10 h à 12 h.

Le dossier d'enquête publique est également tenu à disposition :

- sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération, situé 3, rue Auguste-Pavie à Guingamp ;

- à tout moment, durant toute la période de l'enquête, en ligne, sur le site de Guingamp Paimpol Agglomération : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>

et sur le site : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-gpa/>

Les observations et propositions du public portant sur le dossier d'enquête publique peuvent être :

- formulées par voie informatique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-gpa/> ;

- consignées sur les registres papier mis à disposition du public dans les lieux d'enquête susvisés ;

- adressées par courrier postal à Mme la Présidente de la Commission d'enquête publique, à l'adresse suivante : Guingamp-Paimpol Agglomération, 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp ;

- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique-plui-gpa@democratie-active.fr.

Le contenu (observation, propositions et éventuelles annexes) devra être transmis par pièce jointe, au format type (PDF, JPEG).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet :

<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération pourra fournir tous les renseignements complémentaires concernant la tenue de cette enquête publique.

Les mesures sanitaires suivantes liées au Covid-19 seront mises en place et respectées pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Mesure de distanciation sociale, gel hydroalcoolique, et port du masque recommandé.

- Chaque administré est invité à se munir d'un stylo s'il souhaite apporter des remarques au registre.

Vie des sociétés - Autres

COOPÉRATIVE TERRES DE L'OUEST
Rond-point Jérôme-Jeannes, 29140 ROSPORDEN - Siret 777 629 981 00294

CONVOCAION

Les adhérents de la Coopérative Terres de l'Ouest, dont le siège social est sis à Rosporden (29), rond-point Jérôme-Jeannes, sont convoqués en assemblées de sections territoriales aux dates, lieux et heures suivants :

- Section Ouest : mardi 4 avril 2023 à 10 h, salle socio-culturelle, 7, rue Louis-Tymer, 29100 Le Juch.

- Section Nord : jeudi 6 avril 2023 à 10 h, salle Amzer Zo, rue du Ty Meur, 29246 Poullauouen.

- Section Est : vendredi 7 avril 2023 à 10 h, auberge de Pont Calleck, Le Grayo, 56240 Inguiniel.

Ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire de sections territoriales :

- Présentation de l'activité et des résultats de l'année 2022.

- Présentation des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire plénière.

- Examen des questions particulières relatives aux sections.

- Désignation des délégués à l'assemblée générale ordinaire plénière.

Conformément à l'article 22-4 des statuts, il est rappelé que toute candidature aux fonctions d'administrateurs devra être adressée à la coopérative par lettre recommandée avec avis de réception, 10 jours avant la date de la première assemblée de section.

Le président du conseil d'administration, Pascal FICHE

Autres

M^e Alexandre de ROTROU, notaire
SAS NOTAIRES DE LA BAIE, SAINT-BRIEUC

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Suivant testament olographe en date du 02/12/2005, Mme Marie-Thérèse Éouzan, née à Plérin (22190), le 11/01/1938, demeurant à Saint-Brieuc (22000), 17, rue des Capucins, veuve de M. René François Le Glatin, décédée à Saint-Brieuc (22000), le 26/12/2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^e Alexandre de Rotrou, notaire à Saint-Brieuc (22000), le 15/02/2023, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été réceptionnées par le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc le 16/02/2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de M^e Alexandre de Rotrou, notaire à Saint-Brieuc (22000), chargé du règlement de la succession.

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS en annonces classées

Consultez les annonces légales sur regions-annonceslegales.com